ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C 21 N° 32

31

Les commissaires soubsignes, nommes par l'academie Royale de chirurgie, pour examiner vingt et une observations envoyées par m. mesnier chirurgien juré dela ville d'angoulesme, sont d'avis

que la 3e. de ses observations dans la quelle il fait l'histoire d'un grand abces dans la poitrine apres une pleuresie, et dont la malade a estee bien guerie, pouroit estre de quelque consideration, si elle n'estoit pas depouillée des circonstances les plus essentielles.

que l'on peut porter le mesme jugement sur la quatrieme ou il fait mention d'un abces au col, ou il s'est apperceu que la liqueur qu'il injectoit passoit dans le fond de la bouche.

que la cinquieme qui contient le traittement d'un grand abces ala cuisse, quil a ouvert en different temps, et dont il a trouvé la source apres la mort du malade, dans le ventre, avec carie ala derniere vertebre des lombes, pouroit avoir place dans les memoires del'academie.

que la sixieme qui traitte d'une fracture du second os du sternum, pour la quelle il a aplique le trepan, et dont le malade est bien query, pouroit estre employee par Extrait.

que la quatorzieme qui renferme un detail fort succint d'un abces qu'il place entre les membranes de l'estomac, et quil dit avoir percé ce viscere interieurement seroit d'un grand poids dans la chirurgie, si elle estoit demontrée avec plus de probabilité.

quon peut porter le mesme jugement sur la seizieme au sujet d'une tumeur extirpee, qui s'etendoit selon monsr. menier depuis la baze du col, jusqu'a l'aisselle couvrant l'omoplatte.

que la dixseptieme qui fait le recit d'une matrice trouvée percée apres un accouchement contre nature d'un Enfant

ARC 20 d. 39

poury, et dont la malade a parfaittement guery est presque incroyable, avec les Circonstances qui l'accompagnent.

que la dixhuitieme qui concerne une gangrene seche, selon les apparences, arrivée a une Jambe, qui par sphacelle s'est separée naturellement, et ou l'extremité des os s'est trouvee recouverte par une cicatrice, est tres curieuse quoy qu'elle ne soit pas sans exemple, mais que les Evenement ne sont pas suivis assez exactement.

que la vingtieme, au sujet d'une tumeur extirpée ala base du Col, selon ses termes, est une Confirmation dela seizieme.

que toutes les autres dont messrs. les Commissaires ne font point mention, n'ont rien de particulier, ou pechent contre la bonne pratique, ou dans les circonstances essentiellement necessaires au jugement qu'ils auroient pu en porter.

a Paris le 2. mars 1733.

Bourgeois Malaval

Le Dran

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE